



LVL MEDICAL GROUPE S.A.
Société anonyme au capital de 4.525.812,55 euros
Siège Social : 25 rue Bossuet 69 455 Lyon Cedex 06
352 497 465 RCS LYON

COMMUNIQUE

Mise à la disposition du public à l'occasion :

- de l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'un emprunt de 60 000 000 euros représenté par 60 000 obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables d'une valeur nominale unitaire de 1 000 euros ;
- de l'admission des obligations sur le marché Euronext Paris dès leur émission ;
- de l'admission des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables aux négociations sur le marché Euronext Paris, à l'issue de leur période d'incessibilité ;
- de l'admission aux négociations sur le marché Euronext Paris des actions émises sur exercice des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables.



ODDO ET CIE
Chef de file

Visa n°08-084 délivré par l'Autorité des Marchés Financiers le 14 mai 2008.

A. INFORMATION DE BASE CONCERNANT LE GROUPE LVL MEDICAL ET SES ETATS FINANCIERS

Historique de l'évolution de la Société

La société LVL Médical a été créée par Jean-Claude Lavorel en 1989, peu après l'ouverture au secteur privé du marché de l'assistance respiratoire à domicile. Le Groupe s'est rapidement imposé sur le marché français grâce à son savoir-faire et a étendu le champ de ses prestations pour devenir l'un des principaux intervenants sur le marché français de l'assistance médicale à domicile.

Le Groupe s'est implanté en Allemagne en 1999, où il s'est tout d'abord développé dans l'appareillage médical, avant de se recentrer sur des activités de pure prestation de soins infirmiers. Le Groupe est un acteur structurant de la consolidation actuelle du marché allemand des soins à domicile, en témoignent ses récentes acquisitions (« Ihre Assistenz im Norden ») et ouvertures de sites (centre de soins intensifs à Hambourg, unité de soins à Cologne) en Allemagne.

Le Groupe s'est introduit en bourse en 1996 et ses actions sont aujourd'hui cotées sur le marché Euronext Paris.

Aperçu des activités

LVL Médical propose deux types de prestations :

- **Assistance médicale à domicile (en France)** : LVL Médical prend en charge des patients dont la maladie nécessite un traitement à domicile dans des domaines variés : l'assistance respiratoire, la perfusion (chimiothérapie, antibiothérapie, traitement de la douleur, insulinothérapie...), la nutrition entérale et le maintien à domicile ;
- **Soins infirmiers et soins à domicile (en Allemagne)** : le Groupe est le leader sur le marché des structures de soins. Sa filiale Bonitas y exerce deux activités :
 - o Les soins infirmiers à domicile (« Pflegedienste ») ;
 - o Les soins intensifs à domicile et en structures dédiées (unités de soins intensifs, « Intensivstationen »).

Informations financières sélectionnées consolidées

Les informations financières historiques sélectionnées par le Groupe et figurant ci-dessous sont extraites des comptes consolidés des exercices clos les 30 septembre 2005, 30 septembre 2006 et 30 septembre 2007, préparés selon les normes comptables IFRS.

Extraits des comptes consolidés de la Société :

<i>Montants exprimés en millions d'euros</i>	Exercice clos le 30 septembre		
	2005	2006	2007
Chiffre d'affaires	77,0	82,3	97,0
Résultat opérationnel courant avant SO	10,6	12,2	15,1
Résultat opérationnel courant	10,6	12,2	14,2
<i>Coût endettement financier net et autres produits et charges financiers</i>	-2,8	-2,5	-2,2
Autres produits et charges opérationnels	-1,9	1,0	0,0
Résultat avant impôt	5,8	10,7	12,5
Impôt	1,4	-2,9	-1,9
Résultat après impôt	7,2	7,8	10,6
Résultat net part du groupe	7,1	7,7	10,3
Capital social + primes	52,7	52,8	75,5
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	2,0	7,7	42,2
Provisions	0,5	0,5	0,5
Emprunt obligataire OCEANE	27,3	27,5	0,6
Endettement financier brut (hors dette obligataire)	17,9	12,7	10,5
Disponibilités	8,0	7,6	5,3

Résumé des principaux facteurs de risques présentés par l'émetteur et les valeurs mobilières admises

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques ci-dessous décrits à la section 4 du Document de Référence et à la section 2 de la présente Note d'Opération avant de prendre leur décision d'investissement. L'attention des investisseurs est notamment attirée sur :

- Les risques liés l'activité de la société : contexte réglementaire des prestations (risque de baisse tarifaire, suppression de la prise en charge de certaines prestations), risques liés au système de contrôle interne, départs éventuels de collaborateurs clés, risques sociaux spécifiques ;
- Les risques opérationnels : maîtrise de la facturation et risques informatiques ;
- Les risques juridiques : le Groupe exerçant dans le domaine de la santé, il est soumis à une réglementation stricte visant à garantir la bonne sécurité des patients pris en charge ;
- Les risques liés à l'Offre :
 - Le risque de modification possible des modalités des Obligations et/ou des BSAAR ;
 - Le risque de perte de valeur des BSAAR, notamment en cas de baisse substantielle du prix de marché des actions LVL Médical ;
 - Le risque d'absence de marché pour les droits préférentiels de souscription pour les Obligations et/ou les BSAAR ;
 - Le risque d'absence de paiements complémentaires en cas d'instauration d'une retenue à la source sur les revenus d'Obligations ;
 - Le principe de rémunération à taux variables des Obligations lequel empêche de calculer à l'avance le taux de rendements sur les Obligations ;
 - Le risque de dilution pour les actionnaires actuels, consécutif à l'exercice des BSAAR, à défaut de souscription d'OBSAAR ou d'acquisition des BSAAR seuls.

Ces risques, ainsi que d'autres risques, actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, pourraient avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives de la Société ou le cours de ses actions, la valeur des obligations et des BSAAR et sur l'opération.

Evolution récente de la situation et perspectives

Les événements récents, détaillés dans les sections 6.1.5 et 6.2.4 du Document de Référence, comprennent notamment, en France :

- Le renouvellement de la certification ISO 2001, suite à l'audit de suivi de février 2007 ;
- La mise en œuvre du projet « LVL 2007 », consistant en la refonte de son système d'information et l'homogénéisation des pratiques sur l'ensemble des points de présence et activités, notamment :
 - L'achèvement du projet « géolocalisation », ayant pour objectif d'améliorer et sécuriser les conditions de travail des équipes, la gestion des tournées, ... ;
 - Le lancement en mai 2007 d'une Plateforme de Maintenance Centralisée (PMC), destinée à centraliser l'activité de maintenance des matériels médicaux, optimiser l'utilisation du stock de matériel disponible en France et allonger sa durée de vie ;
 - La définition d'une structure organisationnelle homogène et la création d'un poste de Directeur des Opérations ;
 - La réorganisation géographique des filiales françaises, initiée au début de l'exercice 2007-2008, marquée par la création de la filiale LVL Médical Sud-Ouest le 1^{er} octobre 2007 ;
- La poursuite du développement de l'externalisation de patients, pour des prestations pouvant être prises en charge dans un cadre réglementaire différent de la LPP (Liste des Produits et Prestations remboursables par la sécurité sociale). LVL Médical a notamment remporté en 2007 des appels d'offres hospitaliers en chimiothérapie.

En Allemagne, les événements récents sont les suivants :

- Création en 2007 d'une nouvelle structure de soins intensifs à domicile à Hambourg et ouverture d'une nouvelle unité de soins intensifs à côté de l'hôpital de Cologne ;
- Acquisition, en juillet 2007 et à hauteur de 80%, de 2 structures de soins à domicile à Kiel, pour un montant total de 2,4 M€, renforçant le leadership de LVL Médical sur le marché des soins en Allemagne.

Le Groupe ne souhaite pas communiquer de prévisions ou estimations quant à ses résultats et annoncera via un communiqué de presse ses résultats semestriels le 26 mai 2008.

B. INFORMATIONS CONCERNANT L'OPERATION

But de l'émission

L'émission a pour but de procurer au Groupe la capacité de financer sa croissance organique ainsi que son programme d'acquisitions sur le secteur des soins à domicile en Allemagne et éventuellement en France sur les métiers historiques du Groupe, de refinancer les crédits existants, tout en bénéficiant dans l'immédiat d'une ressource obligataire à coût réduit et à terme d'un possible renforcement des fonds propres de la Société, par le biais de l'exercice des BSAAR.

La capacité accrue d'effectuer des acquisitions en Allemagne devrait permettre au Groupe de participer à la consolidation du marché allemand des soins à domicile et intensifs et de diversifier la source de ses revenus.

La Société souhaite également intéresser ses cadres dirigeants au moyen des BSAAR qui ne seront pas acquis par ses actionnaires.

Emetteur	LVL Médical groupe
Capital Social	4 525 812,55 euros, divisé en 12 930 893 actions, soit 0,35 euro par action
Secteur d'activité	4533 : « Prestations de soins de santé »
Code ISIN, Mnémonique de l'action	FR0000054686 – LVL
Nombre d'OBSAAR à émettre	60 000
Exercice des droits préférentiels de souscription	A titre irréductible : 2 OBSAAR pour 431 droits préférentiels de souscription A titre réductible : admis
Valeur nominale des Obligations	1 000 euros
Prix d'émission des OBSAAR	Le pair, soit 1 000 euros
Produit brut de l'émission	60 millions d'euros
Produit net de l'émission	Environ 59 millions d'euros
Période de souscription	Du 27 mai au 2 juin 2008
Date de Jouissance	Le 12 juin 2008
Durée de l'emprunt	5 ans
Intérêt annuel	EURIBOR 3 mois -0,51% l'an
Remboursement des Obligations	Les Obligations seront amorties selon l'échéancier suivant : 12 juin 2011 : 10 000 000 euros 12 juin 2012 : 20 000 000 euros 12 juin 2013 : 30 000 000 euros
Amortissement anticipé des Obligations par rachats en bourse ou hors bourse ou offres publiques	La Société se réserve le droit de procéder à tout moment, sans limitation de prix ni de quantité, à l'amortissement anticipé des Obligations soit par des rachats en bourse ou hors bourse, soit par des offres publiques d'achat ou d'échange. La décision de la mise en œuvre de l'amortissement anticipé des Obligations sera exposée dans un avis Euronext et dans un avis financier publié dans un quotidien à diffusion nationale, que la Société fera paraître.
Remboursement anticipé des Obligations à l'initiative de la Société	Possible, en tout ou partie, au gré de la Société, à toute date de paiement d'Intérêts, au pair, majoré du Montant d'Intérêts dû à la Date de Paiement d'Intérêts.

Exigibilité anticipée des Obligations en cas de défaut	<p>Sur décision de l'Assemblée générale des porteurs d'Obligations, celles-ci deviendront exigibles en cas de survenance de certains événements tels que défauts de paiement, non respect d'obligations prévues au contrat dont le respect, en cas d'opérations de croissance externe, à la date d'acquisition, du ratio suivant :</p> <p>Dette Nette Consolidée Nouveau Groupe / (EBITDA Consolidé N-1 + EBITDA d'Acquisition pro-forma) < 2,0,</p> <p>Exigibilité anticipée résultant d'un manquement aux obligations de tout autre emprunt pour un montant unitaire ou cumulé supérieur à 5 millions d'euros, liquidation judiciaire, cession totale de l'entreprise LVL Medical Groupe ou de l'une de ses filiales, dans le cadre d'une procédure collective ou de toute autre mesure ou procédure équivalente.</p>
Ratio Financier	Le ratio financier Dette Nette Consolidée / EBITDA Consolidé pro forma ne devra pas être supérieur à 2,0.
Amortissement anticipé des Obligations au gré des porteurs en cas de Changement de Contrôle de la Société	<p>En cas de Changement de Contrôle, tout porteur d'Obligations pourra, à son seul gré, demander, pendant une période de remboursement anticipé, le remboursement anticipé de ses Obligations au pair majoré de l'intérêt couru.</p> <p>« Changement de Contrôle » signifie le fait, pour une ou plusieurs personne(s) physique(s) ou morale(s), agissant seule(s) ou de concert, d'acquérir le contrôle de la Société, étant précisé que la notion de « contrôle » signifie, pour les besoins de cette définition, le fait de détenir (directement ou indirectement) par l'intermédiaire de sociétés elles-mêmes contrôlées par la ou les personne(s) concernée(s) (x) la majorité des droits de vote attachés aux actions de la Société ou (y) plus de 40% de ces droits de vote si aucun autre actionnaire de la Société, agissant seul ou de concert, ne détient (directement ou indirectement) par l'intermédiaire de sociétés contrôlées par cet ou ces actionnaire(s) un pourcentage des droits de vote supérieur à celui ainsi détenu.</p>
Cotation des Obligations	<p>Les Obligations feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le Marché Euronext Paris. Elles seront cotées séparément des BSAAR. La cotation des Obligations est prévue le 12 juin 2008 sous le numéro de code ISIN FR0010616995.</p> <p>Aucune demande de cotation sur un autre marché n'est envisagée.</p>
Nombre de BSAAR par Obligation	Chaque Obligation est assortie de 30 BSAAR.
Taux de rendement actuariel des OBSAAR	<p>Marge faciale initiale négative de 0,51% par rapport à l'EURIBOR 3 mois à laquelle s'ajoute pour les Etablissements bancaires la rémunération liée à la cession de BSAAR.</p> <p>Les conditions de rémunération des OBSAAR, sur la base d'un taux de l'Euribor 3 mois de 4,86% (taux au 6 mai 2008) et d'un prix de cession des BSAAR de 2, euros par BSAAR, font ainsi ressortir une marge actuarielle de 1,00 % par rapport à l'Euribor 3 mois.</p>
Sûretés	<p>Nantissement de premier rang par LVL Médical au profit des porteurs d'Obligations de : 98,01% des actions LVL Médical Centre Est, 97,40% des actions LVL Médical Corse, 99,67% des actions LVL Médical Est, 99,96% des actions LVL Médical Ouest, 99,88% des actions LVL Médical Paris et Nord, 99,70% des actions LVL Médical Sud et 100,00% de LVL Médical Sud Ouest.</p>

Principales caractéristiques des BSAAR	
Code ISIN	FR0010617027
Prix d'Exercice	21,88 euros
Parité d'Exercice	1 action nouvelle portant jouissance courante pour 1 BSAAR
Durée	7 ans
Période d'exercice	A tout moment, du 14 juin 2010 au 13 juin 2015 inclus
Echéance	Le 13 juin 2015
Remboursement anticipé à 0,01 €	Au gré de la Société, à compter du 13 juin 2013 jusqu'au 13 juin 2015, si le produit du cours de l'action et de la Parité d'Exercice excède 140 % du Prix d'Exercice, soit 30,63 euros.
Nombre d'actions susceptibles d'être émises par exercice de la totalité des BSAAR	Sous réserve d'ajustements éventuels, 1 800 000 BSAAR donneraient lieu à l'émission d'autant d'actions représentant 13,9% du capital et 10,9% des droits de vote de la Société sur la base du nombre d'actions composant le capital social à la date de la présente Note d'Opération.
Rachat des BSAAR au gré de la Société en bourse ou hors bourse ou par offre publique	A tout moment à compter de leur admission sur le marché Euronext Paris, sans limitation de prix ni de quantité par des offres publiques d'achat ou d'échange des BSAAR ou de toute autre manière.
Incessibilité des BSAAR	Les BSAAR ne pourront pas être cédés par leurs titulaires pendant une période de deux ans à compter du lendemain de leur émission, soit jusqu'au 13 juin 2010 inclus. Par exception, les BSAAR deviendront cessibles en cas d'offre publique sur les actions de la Société ou en cas de rachat des BSAAR par la Société.
Cotation des BSAAR	Les BSAAR seront admis aux négociations sur le marché Euronext Paris ou sur tout autre marché sur lequel la Société sera cotée à compter du 14 juin 2010.

Conditions de l'Offre d'OBSAAR

Engagements d'achat et de souscription des Etablissements Bancaires

Un consortium de banques, composé de LCL, CIC Lyonnaise de Banque, Compagnie Financière du Crédit Mutuel, Caisse d'Epargne, Banque Palatine, BNP Paribas et de Fortis Banque (les « **Etablissements Bancaires** ») s'est engagé à l'égard de la Société et de ses principaux actionnaires Jean-Claude Lavorel et Stanislas Lavorel, (ci-après ensemble la « **Famille Lavorel** »), Ultimal et JCL Finances (ensemble les « **Actionnaires Principaux** ») à se porter acquéreur du 27 mai au 2 juin 2008 au prix de 0,01 euro par bloc de la totalité des droits préférentiels de souscription détenus par les Actionnaires Principaux et les titulaires de droits préférentiels de souscription, à l'ouverture de la période de souscription des OBSAAR (ci-après ensemble les « **Titulaires de DPS** »).

Les Etablissements Bancaires se sont engagés à l'égard de la Société et des Actionnaires Principaux à souscrire aux OBSAAR par l'exercice de la totalité des droits préférentiels de souscription qui leur auront été cédés par les Titulaires de DPS (ci-après les « **Cédants de DPS** ») (sous réserve des éventuels rompus). Par ailleurs, les Etablissements Bancaires placeront un ordre de souscription à titre réductible sur la totalité de l'émission, assurant ainsi la souscription de la totalité des OBSAAR à émettre. Dans l'hypothèse où aucun des actionnaires, autres que les Actionnaires Principaux (qui cèdent leurs DPS) n'aurait souscrit aux OBSAAR ou n'aura cédé ses DPS aux Etablissements Bancaires, la souscription des Etablissements Bancaires portera sur 100% des Obligations. Il est précisé que les engagements d'achat des Etablissements Bancaires ne porteront pas sur les DPS qui auront été exercés par les Titulaires de DPS ni sur les Obligations souscrites par les Titulaires de DPS ayant placé un ordre de souscription à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible.

Intention des Actionnaires Principaux

Les Actionnaires Principaux qui détiennent directement 4 581 732 actions LVL Médical Groupe, soit environ 35,43 % du capital de la Société et 46,60 % des droits de vote de la Société, céderont la totalité de leurs droits préférentiels de souscription à l'exception de 893 droits préférentiels de souscription auxquels ils renonceront (les « **DPS Cédés** »), soit 4 580 839 DPS, au prix de 0,01 euro par cédant aux Etablissements Bancaires et s'engagent à acquérir au prix unitaire de 2 euros, les BSAAR qu'ils auraient reçus s'ils avaient exercé à titre irréductible les droits préférentiels de souscription qu'ils ont cédés soit 637 680 BSAAR.

Les Actionnaires Principaux se sont engagés par ailleurs à acquérir auprès des Etablissements Bancaires le solde des BSAAR détachés des OBSAAR souscrites à titre réductible par les Etablissements Bancaires qui n'auraient pas été cédés aux Managers.

Dans l'hypothèse où aucun Titulaire de DPS autre que les Actionnaires Principaux ne céderait de DPS aux Etablissements Bancaires et dans le cas où les Managers ne souhaiteraient acquérir aucun BSAAR, les Actionnaires Principaux détiendraient la totalité des BSAAR.

Engagements de cession des BSAAR par les Etablissements Bancaires aux Cédants de DPS

Les Etablissements Bancaires ne souhaitant pas conserver les BSAAR attachés aux OBSAAR par eux souscrites, se sont engagés à l'égard de la Société et des Actionnaires Principaux, à les céder du 27 mai au 2 juin 2008 au prix unitaire de 2 euros par BSAAR aux Cédants de DPS qui auront passé, du 27 mai au 2 juin 2008 simultanément à la cession de leurs droits préférentiels de souscription aux Etablissements Bancaires, des ordres d'achat de BSAAR auprès de CM-CIC Securities obligatoirement stipulés au prix unitaire de 2 euros par BSAAR, dans la limite du nombre de BSAAR auxquels ils auraient eu droit sur exercice à titre irréductible des droits préférentiels de souscription détenus à l'ouverture de la période de souscription des OBSAAR et qu'ils auront cédés (en tout ou en partie) aux Etablissements Bancaires.

Engagements de cession des BSAAR aux Managers du LVL Médical Groupe

Les Etablissements Bancaires se sont engagés à proposer à la vente un nombre maximum de 150 000 BSAAR attachés aux OBSAAR souscrites à titre réductible par les Etablissements Bancaires, au prix de 2 euros par BSAAR, à moins de cent managers du groupe LVL Médical Groupe (les « **Managers** »).

Dans l'hypothèse où les Managers acquerraient 150 000 BSAAR, ils deviendraient, en cas d'exercice de la totalité des BSAAR acquis par eux, actionnaires de la Société à hauteur de 1.0 % du capital.

L'acquisition des BSAAR par les Managers, réalisée dans les conditions du droit commun sans comporter aucun des avantages offerts par les procédures spécifiques aux opérations destinées aux salariés, ne fera pas l'objet de financement total ou partiel par la Société, qui par ailleurs ne délivrera aucune garantie quant à la bonne fin de leur investissement.

Les Etablissements Bancaires se sont par ailleurs engagés à céder aux Actionnaires Principaux le solde des BSAAR détachés des OBSAAR souscrites à titre réductible par les Etablissements Bancaires qui n'auraient pas été cédés aux Managers.

C. DILUTION ET REPARTITION DU CAPITAL

Capital social et principaux actionnaires (au 31 mars 2008)

<i>Actionnaires</i>	Nombre d'actions total	% du capital	Nombre des droits de vote	% des droits de vote
<i>Jean-Claude Lavorel</i>	777 462	6,01%	1 469 163	8,89%
<i>Benjamin Lavorel</i>	46 311	0,36%	92 622	0,56%
<i>Maxime Lavorel</i>	47 171	0,36%	94 342	0,57%
<i>Pénélope Lavorel</i>	46 535	0,36%	93 070	0,56%
<i>Stanislas Lavorel</i>	64 001	0,49%	112 602	0,68%
<i>Roselyne Lavorel</i>	9 920	0,08%	19 840	0,12%
<i>Divers Lavorel</i>	1 659	0,01%	3 318	0,02%
<i>JCL FINANCES</i>	2 297 169	17,76%	3 529 857	21,37%
<i>ULTIMAL</i>	1 443 100	11,16%	2 586 200	15,66%
<i>Total famille Lavorel</i>	4 733 328	36,60%	8 001 014	48,44%
<i>Gilbert Haby</i>	224 445	1,74%	448 890	2,72%
<i>Clément Haby</i>	33 300	0,26%	66 600	0,40%
<i>SCI Haby</i>	31 630	0,24%	63 260	0,38%
<i>Total Famille Haby</i>	289 375	2,24%	578 750	3,50%
<i>Concert Haby - Lavorel</i>	5 022 703	38,84%	8 579 764	51,94%
<i>Amber Master Fund</i>	3 115 475	24,09%	3 115 475	18,86%
<i>FCPE LVL CROISSANCE</i>	18 505	0,14%	18 505	0,11%
<i>Autodétention</i>	99 606	0,77%	-	0,00%
<i>Public</i>	4 674 604	36,15%	4 805 282	29,09%
<i>Total</i>	12 930 893	100,00%	16 519 026	100,00%

Contrôleurs légaux des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Joye SA, représenté par Monsieur Claude Joye
Grant Thornton, représenté par Madame Françoise Méchin

Commissaires aux comptes suppléants

Sofragec
IGEC

Dilution

Incidence de l'exercice de la totalité des BSAAR sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital de la Société préalablement à l'Emission des OBSAAR, calcul effectué sur la base du nombre d'actions composant le capital au 31 mars 2008 :

	Participation de l'actionnaire en %
Avant émission des OBSAAR	1%
Après exercice des 1 800 000 BSAAR	0,88 %

D. MODALITES PRATIQUES

Calendrier indicatif

13 mai 2008	- Réunion du Conseil d'Administration ayant décidé l'émission
14 mai 2008	- Visa de l'AMF sur le Prospectus
15 mai 2008	- Diffusion d'un communiqué précisant les modalités de mise à disposition du Prospectus
19 mai 2008	- Publication au BALO de la notice légale d'émission
22 mai 2008	- Publication d'un résumé dans un quotidien français de diffusion nationale
23 mai 2008	- Publication par NYSE Euronext Paris S.A. de l'avis de cotation des DPS
26 mai 2008	- Publication d'un communiqué de presse portant sur les résultats du 1 ^{er} semestre 2007/2008
27 mai 2008	- Détachement du droit préférentiel de souscription - Début de la période de cotation du droit préférentiel de souscription - Ouverture de la période de souscription
2 juin 2008	- Clôture de la période de souscription - Fin de la période de cotation du droit préférentiel de souscription
9 juin 2008	- Publication par NYSE Euronext Paris S.A. du barème de réduction des souscriptions à titre réductible
9 juin 2008	- Publication par NYSE Euronext Paris S.A. de l'avis d'admission des Obligations
12 juin 2008	- Règlement-livraison des Obligations et des BSAAR
12 juin 2008	- Admission des Obligations aux négociations sur le marché Euronext Paris
14 juin 2010	- Admission des BSAAR aux négociations sur le marché d'Euronext Paris ou sur tout autre marché sur lequel la Société sera cotée

Modalités de souscription

Droit préférentiel de souscription : souscription réservée, par préférence, aux propriétaires des actions anciennes ou aux cessionnaires de leurs droits préférentiels de souscription :

- à titre irréductible à raison de 2 OBSAAR pour 431 droits préférentiels de souscription ;
- à titre réductible.

Période de souscription : du 27 mai 2008 au 2 juin 2008.

Les restrictions applicables à l'Offre sont décrites à la section 5.2.1.3 du présent Prospectus.

Documents accessibles au public

L'ensemble des documents juridiques et financiers relatifs à LVL Médical Groupe devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation applicable peut être consulté au siège social sis au 25 rue Bossuet 69 455 Lyon Cedex 06

Mise à disposition du Prospectus

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais auprès de LVL Médical Groupe, 25 rue Bossuet 69 455 Lyon Cedex 06, et de Oddo et Cie, 12 boulevard de la Madeleine, 75009 Paris.

Ils peuvent également être consultés sur les sites Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et de LVL Médical (www.lvl-medical.com).

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement hors de France et en particulier aux Etats-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achats de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achats de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du US Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act de 1933 et la Société n'a pas l'intention de procéder à une offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.

Le présent communiqué est destiné uniquement aux personnes qui ne se trouvent pas au Royaume-Uni, ou ont une expérience professionnelle en matière d'investissements, ou sont des personnes répondant aux dispositions de l'Article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 tel que modifié.

La diffusion, la publication, ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Créé en 1989, LVL Médical Groupe est devenu, au fil des ans, un prestataire de premier plan dans les différents domaines d'intervention que sont l'assistance respiratoire, la perfusion, la nutrition et l'insulinothérapie à domicile en France. En Allemagne, le Groupe est leader sur le marché des soins à domicile.

LVL Médical Groupe
Relations actionnaires
Tél. 04 26 68 68 68
actionnaires@lvl-medical.com
Eurolist B
ISIN FR0000054686
Reuters LVLM.PA
Bloomberg LVL

www.lvl-medical.com